

## Accès aux marchés – résultats obtenus en 2003

- Depuis l'élargissement de l'ALECI, les exportations canadiennes de blé, de bleuets congelés, de flocons de pommes de terre, de farine et de maïs, de même que les exportations de légumes congelés et de plusieurs variétés de pois secs et de haricots, entrent en Israël en franchise de droits.
- Outre cette mesure, un meilleur accès au marché a été accordé aux importations d'autres produits agroalimentaires, y compris les pois chiches, les graines à canaris, les aliments pour animaux familiers et les frites. Ces mesures permettront à plusieurs produits d'exportation de reprendre les parts de marché perdues au profit des États-Unis et de l'Union européenne.

## Accès aux marchés – priorités du Canada pour 2004

- L'objectif du Canada consiste à s'assurer que l'ALECI élargi, prévoyant désormais une gamme plus vaste de produits agricoles, offre aux exportations canadiennes les meilleures conditions d'accès au marché israélien.
- Conformément à l'ALECI, le Canada et Israël poursuivront leurs pourparlers en vue de libéraliser davantage le commerce bilatéral des produits agricoles et agroalimentaires.
- Continuer d'intervenir auprès du gouvernement d'Israël pour qu'il supprime les mesures liées à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) imposées à l'encontre des importations en provenance du Canada.

## AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS ET DES SERVICES

### Encéphalopathie spongiforme bovine

Israël a interdit l'importation de bovins, de viande, de produits de la viande, d'aliments pour animaux, de farines et d'autres produits issus de bovins qui proviennent de pays où ont été diagnostiqués des cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), dont le Canada. Le Canada a tenu parfaitement au courant l'ensemble de ses partenaires commerciaux, y compris Israël, des résultats des enquêtes qu'il a menées et des mesures réglementaires qu'il a adoptées pour faire face

à la situation. Il demande la reprise des échanges en se fondant sur des données scientifiques. (Voir également la section consacrée à l'ESB au chapitre 2.)

## CISJORDANIE ET BANDE DE GAZA

Le Canada s'est engagé à promouvoir ses relations commerciales et d'investissement avec les Palestiniens. L'Accord cadre canado-palestinien de coopération économique et commerciale, signé en 1999, jette les bases d'une relation commerciale fondée sur le libre-échange. En plus d'abolir les droits de douane, l'Accord cadre vise à améliorer l'accès aux marchés et à assouplir les formalités douanières, tout en soutenant les industries émergentes de ce marché. L'accord ne prévoit aucune disposition relative aux services. La législation palestinienne stipule qu'un agent ou un représentant commercial doit servir d'intermédiaire à qui veut vendre sur ce marché. L'état d'avancement du processus de paix au Moyen-Orient peut influencer sur le mouvement des produits en provenance et à destination de la Cisjordanie et de Gaza.

## ÉGYPTE

### Aperçu

L'Égypte, l'un des plus grands et des plus influents pays du monde arabe, jouit d'une situation géostratégique unique et joue un rôle clé dans la région. L'Égypte représente un marché de 70 millions d'habitants et constitue une plaque tournante pour les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique par l'intermédiaire du Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA). Il y existe d'excellentes occasions de coopération entre le Canada et l'Égypte sur un large éventail de produits et de services dans des secteurs tels que l'agriculture, l'éducation, l'environnement, les technologies de pointe, les télécommunications, le pétrole et le gaz, les transports et les infrastructures.

Les réformes économiques engagées par l'Égypte au cours de la dernière décennie ont ouvert l'économie et stimulé les échanges commerciaux. Les récentes réformes législatives démontrent que le pays est désormais résolu à instaurer une économie ouverte. En 2002-2003, de nouvelles lois ont été approuvées dans les secteurs suivants : les services bancaires, les prêts hypothécaires, le travail, le blanchiment d'argent, les droits de propriété intellectuelle